

RÈGLEMENT « Concours Boomerang »

(mentionné comme le « concours »)

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS

Mise en contexte

Afin de garder un lien privilégié avec les élèves de la région gaspésienne pendant leurs études à l'extérieur, la Stratégie Vivre en Gaspésie invite les finissant(e)s gaspésien(ne)s du secondaire et du cégep de la Gaspésie à s'inscrire au mécanisme de suivi Boomerang. En remplissant le formulaire, les participant(e)s courent la chance de gagner l'un des deux prix de cinq cents (500 \$) dollars en argent.

Le concours est organisé par la Stratégie Vivre en Gaspésie (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez être finissant(e) dans un établissement scolaire secondaire, professionnel ou collégial localisé sur le territoire administratif de la Gaspésie excluant les Îles-de-la-Madeleine. Une preuve sera exigée au moment de la récupération des prix. Les employé(e)s de la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne sont pas éligibles au concours. Seules les personnes physiques peuvent participer. Les personnes morales, les entreprises ou les organismes ne sont pas admissibles au concours. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté le présent règlement.

Comment participer

Aucun achat n'est requis. Le concours commence le lundi 1^{er} novembre 2021 et se termine le vendredi 24 juin 2022, à 23h59 (HE). La participation se fait en remplissant un formulaire d'inscription en ligne, accessible au vivreengaspesie.com/boomerang.

Prix

Les deux gagnant(e)s du concours remporteront chacun un prix en argent de cinq cents (500 \$) dollars. Les deux gagnant(e)s sont responsables des coûts et frais supplémentaires associés aux prix. Le prix n'est pas transférable ni monnayable et doit être accepté tel quel.

Tirage

Le tirage du prix se fera au hasard parmi toutes les personnes admissibles ayant complété le formulaire d'inscription à Boomerang, entre le 1^{er} novembre 2021 et le 24 juin 2022.

Le tirage au sort se fera le lundi 27 juin 2022, à 9 heures (HE), à New Richmond. Les gagnant(e)s du concours seront sélectionné(e)s par le biais de l'application My2lbox : <http://my2lbox.com/fr/tirage-au-sort-liste>

Les gagnant(e)s du concours seront contacté(e)s par texto ou courriel dans les sept (7) jours suivant le tirage. Les gagnant(e)s devront contacter l'agente de développement et de mobilisation de la Stratégie Vivre en Gaspésie dans les sept (7) jours suivant le premier contact afin de récupérer leur prix. Au-delà de sept (7) jours, la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'annuler le prix ou de faire un nouveau tirage.

Le prix sera expédié aux gagnant(e)s ou à la gagnante par la poste.

Consentement

En participant au concours, vous acceptez que vos noms et prénoms soient utilisés par la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans la promotion et la diffusion du concours. Vous consentez également à exonérer de responsabilité la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ses employé(e)s de toute problématique liée au prix à la suite de la remise de celui-ci.

Droits du promoteur (Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit de modifier le concours ou d'y mettre fin, et ce, sans préavis, advenant une irrégularité dans le processus. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux. La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se réserve le droit d'exclure de ce concours toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.

Régies des alcools, des courses et des jeux du Québec

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est pas associée à ce concours et ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit de toute question relative au concours.

Facebook

Le concours n'est pas géré, associé, ni commandité par Facebook. Pour des questions, des commentaires ou des plaintes, vous devez contacter la Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Facebook ne peut pas être tenu responsable en cas de problèmes en lien avec le présent concours.

Résultats des formulaires

La Commission Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne dévoilera à aucun tiers les résultats des formulaires du mécanisme de suivi Boomerang.